

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2023

Le 3 février 2023, à 19h30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 30 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercices : 11

Étaient présents :

CAZORLA Dominique

CHABRIER Alexandre

CHARBONNIER Jérôme

DEFOND Marion

DEFOND Thérèse

FORET Clotilde

MOREL Nathalie

PENT Damien

TORRE GOUTORBE Jeannine

Étaient absents :

BLANCO Jordan

GIBERT Maryline

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jérôme

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 6 janvier 2023
- Formation complémentaire de M. MEUNIER
- Étude de devis pour la régularisation parcellaire de la piste forestière Limouzat à Besbre
- Délibération autorisant la commune à signer le bail mixte du local commercial et de l'appartement attenant
- Délibération concernant le déplacement de poteaux électriques au carrefour CD 495 – CD 51, route de la Croix Trévingt
- Remise gracieuse sur un loyer
- Révision annuelle des tarifs de la garderie et de la cantine
- Étude d'une demande de subvention de l'association de la MARPA du Pays d'Urfé
- Validation des termes de la modification n°1 du PLU
- Réflexion sur la gestion des espaces verts
- Réflexion sur le plan du cimetière
- Questions diverses

Ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 6 janvier 2023

Le compte rendu de la séance du 6 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Formation complémentaire de M. MEUNIER

Un complément de formation CACES (minipelle) est accordé, à l'unanimité, à M. MEUNIER, agent technique.

Montant de la formation : 600 € HT.

Ordre du jour : Étude de devis pour la régularisation parcellaire de la piste forestière Limouzat à Besbre

Pour la régularisation parcellaire de la piste forestière Limouzat à Besbre, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis du cabinet de géomètres PIGEON - TOINON (Feurs) pour un montant de 2015,55 € HT, ainsi que le devis du cabinet Dussaud-Pagnon pour la rédaction des certificats administratifs correspondants, pour un montant de 3 179€.

Ordre du jour : Délibération autorisant la commune à signer le bail mixte du local commercial et de l'appartement attenant

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer le bail mixte du local commercial et de l'appartement attenant.

Ordre du jour : Délibération concernant le déplacement de poteaux électriques au carrefour CD 495 – CD 51, route de la Croix Trévingt

Après délibéré, le conseil municipal

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées de la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de dissimulation du réseau BT-EP au carrefour CD 495 – CD 51, route de la croix Trévingt
- Approuve le montant des travaux de 13 574.22€ HT et la participation prévisionnelle de la commune de 5 755,90 € HT qui seront payés par la SAS Parc des Vents des Noës à la suite de l'appel de fonds.

Ordre du jour : Remise gracieuse sur un loyer

Le conseil municipal étudie la demande reçue en mairie afin de régulariser au plus juste la situation.

Ordre du jour : Révision annuelle des tarifs de la garderie et de la cantine

Après délibération, le conseil municipal fixe pour la garderie et de la cantine de l'école de St-Priest les tarifs suivants :

- Garderie : 1.65 € (+ 0,15 cts).
- Repas adulte : 6.10 € (+ 0,60 cts).
- Repas enfant : 3.85 € (+ 0,35 cts).

Ordre du jour : Étude d'une demande de subvention de l'association de la MARPA du Pays d'Urfé

L'étude de la demande de subvention de la MARPA du Pays d'Urfé sera traitée en même temps que les subventions des associations de la commune, en mars.

Ordre du jour : Validation des termes de la modification n°1 du PLU

La commission dédiée valide les termes de la modification n°1 du PLU proposée par le bureau d'études.

Ordre du jour : Réflexion sur la gestion des espaces verts

Des devis de réactualisation des prestations de l'ESAT et des devis d'achat de matériel (tondeuse...) sont en cours. Les agents municipaux se verront confier de nouvelles tâches pour la gestion des espaces verts.

Ordre du jour : Réflexion sur le plan du cimetière

Le plan du cimetière ayant été rénové récemment, le conseil municipal ne donne pas suite à la proposition de M. RENOUX.

Ordre du jour : Questions diverses

- **Voyage scolaire aux Etables**

Le conseil municipal autorise le personnel communal d'accompagner les écoliers au voyage prévu au mois de mai 2023.

- **Demande de diagnostic de performance énergétique**

Suite aux 2 demandes qui ont été faites en mairie, après l'analyse de 2 devis, le conseil municipal valide celui d'OZONE pour un montant de 233,33 € HT.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 3 mars 2023 à 19h30 à la mairie.

La séance est close à 22h30.

Le Président,

Le Secrétaire,